

Organisme publique gestionnaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « AGGLO PAYS D'ISSOIRE »

Adresse : 20 rue de la Liberté – BP 90162 – 63504 ISSOIRE CEDEX

Tél. : 04.15.62.20.00

SIRET : 200 070 407 00222

Présentation et contexte de l'évènement

Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'Agglo Pays d'Issoire** a pour objectif de structurer et renforcer le système alimentaire local, en favorisant les liens entre producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs et consommateurs.

Il vise notamment à :

- soutenir l'économie agricole et agroalimentaire du territoire,
- encourager l'approvisionnement local et les circuits de proximité,
- améliorer l'accès à une alimentation de qualité,
- valoriser les savoir-faire et les produits locaux.

Le PAT agit comme un cadre de coopération entre acteurs, afin de faire émerger des initiatives concrètes au service d'une alimentation plus locale, plus lisible et plus cohérente à l'échelle du territoire.

Dans cette dynamique, le PAT de l'Agglo Pays d'Issoire organise le **6 mai 2026** la première édition du **Grand Régal**, un marché-expo grand public dédié à la valorisation des producteurs locaux et des modes de vente en direct.

Cet événement a pour ambition de :

- mettre en lumière la richesse agricole et alimentaire du territoire,
- créer un temps de rencontre et de partage autour de l'alimentation locale,
- encourager la consommation locale.

La manifestation se clôturera par un **afterwork producteurs de 17h à 19h**, moment convivial réunissant exposants, partenaires et visiteurs.

Objet de la consultation

Afin de prolonger la dynamique du Grand Régal au-delà du site de l'évènement, le PAT de l'Agglo Pays d'Issoire souhaite associer les structures intéressées (*restaurants, snacks, brasseries et autres commerces de bouche*) situées à proximité (Halle aux grains – Issoire) en leur proposant, sur le créneau de l'afterwork (17h–19h), de mettre à l'honneur une **offre composée majoritairement de produits locaux**.

On entend par produits locaux la production réalisée sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire (cf. Annexe 1) et alentours dans la limite de deux communes limitrophes.

Cette démarche vise à :

- créer une continuité entre les producteurs et la restauration locale,
- valoriser les restaurateurs engagés dans l'approvisionnement de proximité auprès des habitants du territoire,
- prolonger les temps d'échanges et de partage dans un moment fort de convivialité en fin de journée : l'apéritif.

Localisation

Les structures participantes devront être localisées à Issoire, et de préférence dans l'environnement direct de la Halle aux grains.

Contraintes techniques

- se conformer à la réglementation du Code du travail, du Code du commerce et du Code de la consommation,
- obligation de respecter les horaires de l'évènement,
- respect de toutes les consignes de sécurité,
- bénéficier de toutes les assurances et des agréments nécessaires à l'exercice de l'activité,
- respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur pour les activités de type alimentaire et métiers de bouche,
- proposer à *minima* un produit (ou lot de produit si planches) 100 % local pour participer à la manifestation.

Dossier de candidature

Le dossier de manifestation d'intérêt devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- les coordonnées du candidat et de la personne en charge de la mise en place de cette offre de restauration dans la structure, le cas échéant (numéro de téléphone et adresse email),
- une copie de l'extrait KBIS ou du certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE),
- une liste des producteurs locaux connus de la structure, si cette dernière travaille déjà avec eux,
- une proposition d'offre apéritive (planche, boisson) avec précision si besoin de mise en relation avec des producteurs pour trouver des produits,
- une attestation sur l'honneur de la mise en place d'une communication claire et visible, dédiée à cette offre 100 % locale, pour le jour de l'évènement et en amont.

Tout élément complémentaire que le candidat intéressé juge pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt

Précisions complémentaires

La conception de l'offre proposée dans le cadre de l'afterwork (choix des produits, élaboration des recettes, fixation des prix, organisation du service et encaissement des ventes) relève entièrement de la responsabilité de la structure candidate.

Le PAT n'interviendra pas dans la gestion opérationnelle, commerciale ou financière de l'offre proposée. Son rôle se limitera, si besoin, à une mise en relation avec des producteurs du territoire afin de faciliter l'approvisionnement local.

En contrepartie de l'engagement des structures participantes, le PAT de l'Agglo Pays d'Issoire valorisera leur mobilisation :

- dans la communication en amont de l'évènement (supports web, réseaux sociaux),
- le jour J, via une mise en visibilité spécifique des établissements engagés dans la démarche.

ANTOINGT, ANZAT-LE-LUGUET, APCHAT, ARDES-SUR-COUZE, AUGNAT, AULHAT-FLAT, AUZAT LA COMBELLE, BANSAT, BEAULIEU, BERGONNE, BOUDES, BRASSAC-LES-MINES, BRENAT, CHADELEUF, CHALUS, CHAMPAGNAT-LE-JEUNE, CHAMPEIX, CHARBONNIER-LES-MINES, CHASSAGNE, CLÉMENSAT, COLLANGES, COUDES, COURGOUL, DAUZAT-SUR-VODABLE, EGLISENEUVE-DES-LIARDS, ESTEIL, GIGNAT, GRANDEYROLLES, ISSOIRE, JUMEAUX, LA CHAPELLE-MARCOUSSE, LA CHAPELLE-SUR-USSON, LAMONTGIE, LE BREUIL-SUR-COUZE, LE BROU, LES DEUX-RIVES (fusion de CHIDRAC & SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE), LES PRADEAUX, LE VERNET-CHAMEANE, LUDESSE, MADRIAT, MAREUGHEOL, MAZOIRES, MEILHAUD, MONTAIGUT-LE-BLANC, MONTPEYROUX, MORIAT, NESCHERS, NONETTE-ORSONNETTE, ORBEIL, PARDINES, PARENT, PARENTIGNAT, PERRIER, PESLIÈRES, PLAUZAT, RENTIÈRES, ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND, SAURIER, SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE, SAUXILLANGES, SOLIGNAT, SAINT-ALYRE-ÈS-MONTAGNE, SAINT-BABEL, SAINT-ETIENNE-SUR-USSON, SAINT-FLORET, SAINT-GENÈS - LA TOURETTE, SAINT-GERMAIN-LEMBRON, SAINT-GERVAZY, SAINT-HÉRENT, SAINT-JEAN-EN-VAL, SAINT-JEAN-SAINT-GERVAIS, SAINT-MARTIN-DES-PLAINS, SAINT-MARTIN-D'OLLIÈRES, SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES, SAINT-RÉMY-DE-CHARGNAT, SAINT-VINCENT, SAINT-YVOINE, SUGÈRES, TERNANT-LES-EAUX, TOURZEL-RONZIÈRES, USSON, VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF, VARENNES-SUR-USSON, VERRIERES, VICHEL, VILLENEUVE-LEMBRON, VODABLE.